

Le Collège est à la recherche d'un.e **coordonnateur.trice du département de musique** pour combler un poste à temps plein en remplacement d'un congé parental jusqu'à la fin avril 2027, avec possibilité de prolongation.

Sous l'autorité de la direction du département de musique, la personne titulaire du poste soutient la direction dans l'exécution des tâches de coordination, de supervision et d'animation des activités et des ressources ayant trait à la gestion du département.

RESPONSABILITÉS

- Contribuer à la gestion des ressources humaines et des fournisseurs;
- Assurer le suivi de l'encadrement musical des élèves du département;
- Veiller à l'ensemble des communications avec les parents;
- Contribuer à l'organisation de différentes activités pour les élèves;
- Assurer la diffusion et la mise en valeur des activités du département de musique sur les réseaux sociaux.

QUALIFICATIONS ET QUALITÉS REQUISES

- Diplôme collégial ou universitaire de premier cycle en musique ou dans toute autre discipline connexe
- Expérience minimale de 2 ans dans un poste ayant des fonctions similaires
- Connaissances ou expérience reconnues en gestion ou en administration
- Connaissances ou expérience approfondi en direction d'orchestre ou d'ensemble instrumental
- Excellentes maîtrises des logiciels de la suite Office et Google
- Fortes aptitudes relationnelles et communicationnelles
- Sens de l'organisation, rigueur et autonomie
- Habilités démarquées pour la communication, la collaboration et le travail d'équipe
- Excellente maîtrise de la langue française parlé et écrite.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : 24 août 2026

INTÉRESSÉ.E?

**Veillez faire parvenir votre CV et
lettre de motivation à :**

cv@collegenotredame.com



NOTRE MISSION

Former l'esprit, le cœur et le corps des jeunes et les préparer à contribuer positivement à la société.

Le Collège Notre-Dame applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et il encourage les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes en situation de handicap à soumettre leur candidature.



Assurances collectives



Régime de retraite à
prestations déterminées
(RREGOP)



Formations internes et
externes payées



Salaire compétitif



Environnement de travail
collaboratif et dynamique